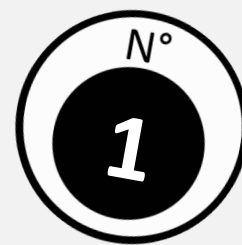


DINOZÉ



Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 1 – Août 2020

Le mot du Maire

Chers habitants,

Il m'est particulièrement agréable de venir vers vous aujourd'hui pour vous présenter ce premier numéro du bulletin municipal de notre village de DINOZE.

Cette année 2020 aura été, en bien des domaines, quelque peu particulière par la diversité des événements.

A commencer par les élections municipales bouleversées par ce virus COVID 19, le confinement, la mise en place d'une nouvelle équipe municipale, et même une mini-tornade qui s'est récemment abattue sur cette vallée de la Moselle, occasionnant une grosse gêne à la circulation et de gros dégâts à nos jardins. Mais heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Je profite de cette occasion pour remercier les riverains de la maison de retraite BOUSSAC pour le concours apporté au dégagement rapide de la chaussée. J'adresse également un grand merci à M. PARMENTIER, de l'entreprise « ARCHES Démolition », qui nous a aidés gracieusement dans l'évacuation d'arbres couchés sur différents axes routiers de notre secteur.

Comme promis, mon équipe et moi-même allons nous efforcer de vous tenir informés de tout ce qui se passe à DINOZE en vous présentant une revue claire, précise et concise.

A ceux pour qui les vacances sont terminées, j'espère qu'elles leur auront été profitables. A ceux pour qui elles sont en cours, j'espère qu'elles se passent le mieux possible. Quoi qu'il en soit, je vous demande à tous de rester très prudents en toutes circonstances, de porter le masque pour endiguer le retour du virus...

Je demande à chacun de veiller sur son voisin, et si un problème apparaît, d'appeler la mairie pendant les heures d'ouverture au 03 29 35 73 73, le numéro de service 06 81 73 94 16 ou de m'appeler directement au 07 82 80 55 43.

Je vous souhaite une bonne lecture, prenez bien soin de vous.

Votre Maire, Catherine ADAM.

Compte rendu du conseil municipal

Le Vendredi 03 Juillet 2020

Installation du nouveau conseil municipal à la suite du second tour du 28 juin 2020

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Catherine ADAM est élue Maire par 14 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

ÉLECTION DES ADJOINTS

* **FIXE** à l'unanimité le nombre des adjoints à trois ;

- **M. Wilfrid GRANDMAIRE est élu 1er adjoint**, par 15 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin,

- **M. Jérémy FREMIOT est élu 2^{ème} adjoint**, par 13 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin,

- **Mme Stéphanie GRAND est élue 3^{ème} adjoint**, par 15 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

- **Conformément à l'ordre du tableau :**

- Mme Catherine ADAM, Maire,

- M. Wilfrid GRANDMAIRE, 1^{er} Adjoint,

seront délégués à la Communauté d'Agglomération d'Epinal (C.A.E).

Compte rendu du conseil municipal

Le Vendredi 10 Juillet 2020

Élection des délégués aux élections sénatoriales :

Pour notre commune, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus.

Résultats : sont élus à l'unanimité :

Titulaires	ADAM Catherine	ANTION Olivier	GRAND Stéphanie
Suppléants	PERRIN Stéphanie	GORNET Patricia	TOURNATORY Sandrine

Compte rendu du conseil municipal

Le Vendredi 31 Juillet 2020

Sur proposition du Maire,

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le conseil fixe à trois, le nombre de conseillers municipaux auxquels Mme le Maire pourra déléguer une partie de ses fonctions ;

ELIT à la majorité absolue et au 1^{er} tour de scrutin : Monsieur ADAM Francis, Monsieur GRANDMAIRE Anthony et Madame GORNET Patricia. Le détail des délégations sera annexé à la fin du bulletin.

INDEMNITÉS DES ELUS

Pour notre commune, dont le nombre d'habitants se situe entre 500 et 999, la législation prévoit les indemnités suivantes :

Maire : enveloppe de : 1567.43 € brut

Adjoint (pour 4) : enveloppe de : 1664.68 € brut

Soit un montant total à répartir de 3232.11 € brut.

En ce qui nous concerne, Madame le Maire a pris l'option de baisser son indemnité de 300 €. Cette somme sera attribuée et répartie entre 2 conseillers délégués sur 3.

Madame le Maire a pris la décision d'avoir 3 adjoints et 3 conseillers délégués.

Calcul de l'indemnité du Maire :

Indemnité brute : 1567.43 € - 300 € = 1267.43 € ramenée à 1260.17 € brut.

La répartition se fera de la façon suivante :

MAIRE	Taux	Indemnités
Catherine ADAM	32.40 %	1260.17 € brut

ADJOINTS		Taux	Indemnités
1 ^{er} Adjoint	Wilfrid GRANDMAIRE	10.70 %	416.17 € brut
2 ^{ème} Adjoint	Jérémy FREMIOT	10.70 %	416.17 € brut
3 ^{ème} Adjoint	Stéphanie GRAND	10.70 %	416.17 € brut

DELEGUES		Taux	Indemnités
1 ^{er} conseiller	Patricia GORNET	3.90 %	151.69 € brut
2 ^{ème} conseiller	Anthony GRANDMAIRE	3.90 %	151.69 € brut
3 ^{ème} conseiller	Francis ADAM	0 %	0 €

Soit une enveloppe globale de 2815.94 €, d'où un gain mensuel de 416.17 €.

Les dotations des mairies baissent, il semble donc important de prendre ces paramètres en compte.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SDEV

Le conseil élit à l'unanimité les délégués au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : Monsieur Jérémy FREMIOT et un suppléant Monsieur Patrice VINCENT.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Le conseil nomme Monsieur Francis ADAM, correspondant défense, il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Suppléant Patrice VINCENT.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal charge Madame le Maire, pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil municipal, d'exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain dans le périmètre des zones urbaines (UB – UBa) et des zones d'urbanisation future (1AU) délimitées par le PLU approuvé le 15 avril 2013 pour la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations permettant de mettre en œuvre un projet urbain.

PRECISE qu'en cas d'empêchement de Madame le Maire, le premier adjoint est désigné.

RESTAURATION SCOLAIRE ET ÉTUDE/GARDERIE

Le conseil décide de faire procéder à la révision du prix de la restauration scolaire applicable dès la rentrée de septembre 2020 qui passera à 3.95€ TTC, conformément à la convention du 05 août 2009 ; référence à l'article 7.2 relatif à la révision des prix et **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Maintient les tarifs de l'étude, garderie matin de 07h30 à 08h20 - soir de 16h30 à 18h30 à 1.20 € l'heure - le midi à 1.55 € (11h30-13h20).

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association ASC de Hadol-Dounoux afin de définir les modalités administratives et financières pour la rentrée 2020/2021.

TAXES COMMUNALES

Le conseil décide de maintenir inchangés les taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAUX D'IMPOSITION DINOZÉ 2020

	DINOZÉ	MOYENNE DEPARTEMENT	MOYENNE REGIONALE	MOYENNE NATIONALE
TAXE D'HABITATION	(8.90 %)*	<u>15.62 %</u>	13.08 %	12.40 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	10.95 %	12.02 %	12.38 %	<u>15.41 %</u>
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	16.48 %	25.49 %	32.84 %	<u>43.64 %</u>

*Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe, la commune n'a plus à se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation en 2020. Ce dernier est donc donné à titre d'information et susceptible de variation.

Pour information, ci-dessus un comparatif avec les taux départementaux, régionaux et nationaux.

FINANCES

Il nous semble important de faire un constat de la situation financière de notre commune.

TABLEAU DES EMPRUNTS

COMMUNE DE DINOZÉ : ÉTAT DES PRETS EN COURS

La commune de DINOZÉ présente 4 prêts à ce jour :

Organismes prêteurs	Compte 1641 Capital	Compte 6611 Intérêts	Montant total Remboursement annuel	Dates des premiers remboursements	Dates d'extinction	Capital restant dû au 31/12/2019	Montants empruntés au départ des prêts
Crédit Mutuel Atelier communal Taux fixe 4.90 %	7350.29 €	3048.11 €	10398.40 €	30/07/2012	30/04/2027	64 934.74 €	110 000 €
Crédit Mutuel Cellules commerciales Taux fixe 1.12 %	15836.80 €	1998.24 €	17835.04 €	31/03/2019	31/12/2027	184 339.34 €	200 000 €
Caisse d'Épargne Enfouissement des réseaux Taux variable 4.31 %	3666.67 €	3062.40 €	6729.07 €	25/07/2008	25/02/2037	65 999.96 €	110 000 €
Crédit Agricole Réfection des trottoirs Taux fixe 4.30 %	9988.97 €	4601.84 €	14590.8 €	30/06/2009	30/06/2028	107 019.63 €	200 000 €

MONTANT DES REMBOURSEMENTS (CAPITAL + INTÉRÊTS) EN 2020 : **49 553.32 €**

Endettement au 31/12/2019 de la commune de DINOZÉ : **422 293.67 €**

La totalité des prêts engage la nouvelle municipalité au-delà de son mandat de 6 ans.

Endettement par habitant et comparatif avec le département, la région et la France

Endettement global	Endettement par habitant de Dinozé	Endettement par habitant département	Endettement par habitant région	Endettement par habitant national
422293.67 €	691 €	468 €	562 €	596 €

La commune de Dinozé présente un taux d'endettement très supérieur à la moyenne du département, de la région et de la France. (Source : Trésorerie Générale – Juillet 2020)

BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif qui s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	519 340.09 €	519 340.09 €

	Recettes	Dépenses
INVESTISSEMENT	501 889.31 €	501 889.31 €

DELEGATIONS DE FONCTIONS

	Délégations de fonctions
Wilfrid GRANDMAIRE 1^{er} Adjoint	Budget – finances Affaires économiques Associations Urbanisme : PLU, permis de construire, déclarations préalables, développement durable Revue communale
Jérémy FREMIOT 2^{ème} Adjoint	Travaux – gestion stockage matériel – espaces verts Patrimoine communal Transition écologique – cadre de vie Bâtiments communaux – voiries Location salle de convivialité
Stéphanie GRAND 3^{ème} Adjointe	Scolaire – temps périscolaire – cantine – garderie Suivi du personnel : ATSEM et intervenants extérieurs Liaison avec l'ASC et l'EHPAD Sports – loisirs - culture
Patricia GORNET Conseillère déléguée	Aide à la personne Social Commissions des solidarités Lien avec les habitants et les différentes instances partenaires
Anthony GRANDMAIRE Conseiller délégué	Numérique Elaboration de la revue numérique municipale Création du site Internet municipal et suivi Lien avec les habitants et les différentes instances partenaires
Francis ADAM Conseiller délégué	Référent sécurité – correspondant défense Forêt Suivi de l'employé communal Correspondant presse Correcteur relecteur

Citoyenneté

Un arrêté préfectoral limitant l'usage de l'eau a été pris le 31 Juillet 2020. Les usages suivants sont interdits :

- Remplissage des piscines privées d'une capacité supérieure à 1 m3,
- Lavage des véhicules, sauf dans les stations professionnelles,
- Lavage des voiries, trottoirs, nettoyage des terrasses et façades,
- Arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics ou privés, de 09 à 20 H,
- Remplissage des plans d'eau.

En cette période de sécheresse, il est interdit de faire du feu à l'extérieur.

Nous vous rappelons que les masques antivirus usagés doivent être déposés dans une poubelle afin de limiter la pollution et la prolifération de ce fléau.

Nous vous rappelons également les horaires autorisés de tonte ou de tout autre travail engendrant des nuisances sonores :

Semaine : 08 H 30 – 12 H 00 / 14 H 00 – 19 H 30,

Samedi : 09 H 00 – 12 h 00 / 14 H 00 – 19 H 00,

Dimanche et jours fériés : 10 H 00 – 12 H 00.

Lors d'événements festifs, veillez à ne pas troubler la tranquillité d'autrui. De 22 H à 07 H, ces nuisances sonores (musique, aboiements, ...) sont considérées comme étant du tapage nocturne.

Merci pour votre compréhension.

Déchèterie : nouveaux horaires (du 06/07 au 27/09/2020)

LUNDI	Fermeture
MARDI JEUDI VENDREDI	13 : 00 – 18 : 00 h
MERCREDI SAMEDI	09 : 00 – 12 : 00 h 13 : 00 – 18 : 00 h
DIMANCHE	09 : 00 – 12 : 00 h

Ouverture du secrétariat de la mairie :

En cette période de vacances et jusqu'à nouvel ordre, les horaires d'ouverture seront les suivants : **Lundi et Jeudi, de 14 à 17 H.**